



Compte-rendu de la réunion d'information sur le projet de réhabilitation immobilière 10 novembre 2011 – Lycée Chateaubriand

Salle de réunion de Malpighi de 18h30 à 21 h, environ 80 parents présents.

L'Ambassade de France représentée par :

M. Leonzi, Ministre-Conseiller de l'Ambassade de France
M. Mancinelli, adjoint au chef de service du STBI (Service technique des biens immobiliers français en Italie)
M. Cazes, Secrétaire Général du SCAC (Service Culturel de l'Ambassade)

L'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE) représentée par :

M. Signoles, Secrétaire Général adjoint
M. Pujol, Chef du secteur Europe

La direction et l'administration du Lycée représentés par :

M. Cebrian, Proviseur
M. Carubia, Proviseur-adjoint
M. Chapon, CSAF (Chef du Service Comptable Administratif et Financier)

M. Cebrian rappelle les réunions précédentes : octobre 2009, juin 2010, octobre 2010 et juin 2011. Il avait promis de tenir cette réunion en fonction de l'évolution du dossier.

M. Leonzi : la Villa Strohl Fern est l'un des éléments des importants travaux menés par le Lycée. L'Ambassadeur est très attaché à ce projet. Nous soutenons la démarche du lycée et de l'AEFE. Un projet d'ensemble, discuté avec vous, a été défini, à la demande des autorités italiennes. Compte tenu des contraintes budgétaires et pour faciliter l'obtention des autorisations des autorités italiennes, il sera étalé dans le temps : on se concentre sur les aspects les plus urgents et sur lesquels on peut avancer le plus vite mais il s'agit de la 1^{ère} phase d'un plan d'ensemble auquel nous restons attachés. La première phase (ndr : 5 M€ comprenant la réhabilitation du bâtiment Casone qui permettra d'avoir 20 classes et une cantine au rez-de-chaussée, et la réalisation de cinq préaux de 800 m² au total, un pour les maternelles, deux pour les classes élémentaires et deux pour le collège), va être présentée la semaine prochaine aux autorités italiennes si l'AEFE donne son accord. Mais ce projet a déjà été soumis informellement aux autorités italiennes. La construction des préaux et le choix des architectes sont prévus pour le 1^{er} semestre 2012.

M. Pujol réaffirme que l'engagement pris en octobre 2009 par Madame Anne-Marie Descôtes, Directrice de l'AEFE, très attachée à ce projet, concernant la participation de l'Agence à hauteur de 20% sur l'ensemble du projet immobilier (10 M €) reste toujours valable, quelque soit le calendrier de réalisation des travaux. Par rapport à 2009, la seule chose qui a évolué de façon problématique est la capacité d'emprunt de l'AEFE qui a été limitée à 1 an, et l'oblige à redéfinir ses priorités.



M. Mancinelli présente le plan détaillé de la première phase des travaux et indique que la Surintendance des Biens Culturels a garanti à l'Ambassade un avis favorable (avis de « Nulla Osta ») avant Noël 2011.

Monsieur Mancinelli précise la suite de la procédure pour obtenir le Permis de construire : une fois l'avis favorable de la Surintendance obtenu, le service compétent de Roma Capitale ("*Ufficio del Commissario delegato a progetti strategici e Programm*") convoquera tous les services techniques de la mairie concernés, les pompiers et la Région Lazio pour leur présenter le projet et proposer une dérogation au plan d'urbanisme en justifiant de la particularité de ce dossier (« oeuvre publique d'intérêt public »). Les services consultés devront ensuite rendre un avis à Roma Capitale. Les résultats de cette consultation et la proposition de dérogation de Roma Capitale seront consignés sur procès verbal et soumis pour approbation au conseil de la commune. Le Permis de Construire sera ensuite délivré sur la base de ce vote et à la date d'approbation.

Selon Monsieur Mancinelli, les contacts avec Roma Capitale ("*Ufficio del Commissario delegato a progetti strategici e Programm*") indiquent que toutes les conditions du dossier sont réunies pour que la dérogation soit obtenue.

Dès l'obtention de l'avis favorable, un premier appel d'offre (de niveau européen) auprès des cabinets d'architectes et des bureaux d'études d'ingénieurs - pour confier la mission d'études pour le/les projets et le suivi des travaux pourra être lancé.

Interventions de plusieurs parents sur le fait que la Villa Strohl Fern ne semble pas être qualifiée en tant que « destinazione d'uso urbanistica ad edilizia scolastica » nécessaire pour éviter toute remise en cause possible de l'école.

M Mancinelli répond que la convention passée en 2005 reconnaît l'usage scolaire des bâtiments d'artistes.

Nombreuses questions des parents, qui demandent notamment la présentation d'un projet définitif. En Italie le régime des autorisations de constructions et urbanistiques est très rigide et contraint par de nombreuses normes. En particulier pour le centre de Roma Capitale, au-delà des normes nationales, il existe des normes régionales. Et par-dessus tout pour la Villa Strohl-Fern interviennent les Biens Historiques, avec des règles spéciales très restrictives ambiantales et autres. À ceci s'ajoute que même en cas d'obtention des autorisations, n'importe quel ayant droit, Associations porteuses d'intérêt, Organismes de tutelle, citoyen, peut recourir au TAR pour la suspension et l'annulation des autorisations. Il est donc prématuré de parler de travaux et de répartition de dépenses tant que toutes ces autorisations ne seront pas obtenues.

M. Cebrian répond : veut-on aller de l'avant ? Nous prenons l'engagement d'avoir l'accord de la surintendance dans un mois. Cet accord permettra de lancer le concours d'architecte. Le compte à rebours sera alors enclenché. Sur 5 millions d'euros, deux parties identifiées sont jouables. J'étais prêt à ce que l'on descende à 18 classes. Réfectoire pour l'ensemble des classes. 4 millions pour le Casone. Le



reste (1 M) pour les préaux dont les pluies de l'année dernière ont montré l'utilité et frais d'architecte.

Un parent regrette qu'aucune photo des esquisses ou aucun document de synthèse ne soit présenté.

Un père : pourquoi le propriétaire ne paie-t-il pas ? Si je l'avais su il y a cinq ans j'aurais peut-être fait un autre choix. Il faudrait payer en fonction de l'évolution des travaux

M. Cebrian : nous sommes victimes de notre transparence. On aurait pu vous demander une augmentation de 8%. L'AEFE et l'établissement ne peuvent pas porter le projet tout seuls. Clef de financement : l'AEFE 1 million, l'établissement 1 million "en marchant" et 3 millions par un prêt. Cette augmentation de l'année 2012 couvrira quasiment tout le projet avec 1 année circonstancielle en 2013 (ndr : je cite ses propres mots). L'augmentation de 4% doit permettre de financer le concours architecte et les préaux. Les travaux devraient se circonscrire sur 1 an (probablement de juin 2013 à septembre 2014).

M. Pujol rappelle que 40% du budget est mis à disposition par l'AEFE. L'excellence a un coût. Nous ne pouvons rien faire sans vous.

M. Signoles : quel est l'Etat qui entretient aujourd'hui un tel réseau ? Le maintien des crédits a été obtenu. Tout ceci est payé avec les impôts des français.

Une maman : pourquoi ne pas ouvrir l'établissement à des intervenants privés contre versement d'un loyer? M. Cébrian : c'est déjà le cas pour 2 associations le samedi (12000 euros à l'année).

Un père : pourquoi nous demande-t-on de payer pour un projet qui n'est pas approuvé ? Approbation de la plupart des autres parents présents.

Un autre père : il faut relativiser, c'est la moins chère des écoles privées à Rome. Les écoles américaines sont beaucoup plus chères.

Une mère : vous voulez nous faire payer sans nous donner aucun justificatif mais qu'allez vous donner à la banque comme pièce justificative ?

M.Cebrian : vous n'avez pas payé au 1er trimestre.

M. de Villeneuve: il faut que les choses soient claires pour le financement. Les augmentations doivent être liées aux autorisations. Tant qu'on n'a pas d'autorisation, je ne vois pas comment demander aux parents de payer. Les premiers frais peuvent être pris en charge par autofinancement.

M. Cebrian : les finances de l'établissement ne permettent pas de couvrir.

M. Leonzi : sur la question des autorisations, des contacts nombreux ont été pris avec la surintendance à un niveau élevé. Nos interlocuteurs nous ont assuré qu'il



n'y aurait aucun problème sur la première phase et que le délai d'obtention des autorisations serait d'un mois à partir de la présentation du projet. Avec la commune de Rome, la procédure est plus longue car les autorisations doivent faire l'objet d'un vote mais nos interlocuteurs n'ont aucun problème de fond. Au contraire, les autorités municipales sont favorables au projet.

M. Pujol : l'appel de fonds peut être reporté mais il sera alors peut-être plus élevé.

Demande de deux parents : ajuster les contributions en fonction du remboursement du prêt, sur toute sa durée.

Demande de clarification d'un parent sur le statut de l'établissement.

M. Pujol : il s'agit d'un établissement privé avec une mission de service public.

Mme Lupi : quand l'AEFE va-t-elle donner ses 20% ? M. Cébrian : l'Agence a déjà donné 20% des 20% soit 187 000 euros.

Proposition d'une maman : l'AEFE paie jusqu'à l'obtention des autorisations.

M. Chapon : on a un parc avec des difficultés de sécurité. Le projet initial était de 10 millions. On est revenu à un projet plus réaliste.

Question d'un parent sur le versement de la participation de l'AEFE en 2012. M. Pujol : le budget de l'AEFE sera voté le 30/11, validé par le Ministère des Finances vers le 15/01. 62 projets immobiliers sont prévus en 2012. Le versement de la participation n'a aucun lien avec l'obtention des autorisations.

M. Chauvard : pourquoi ne pas prendre en compte les ressources des familles ? M. Cébrian : inapplicable et juridiquement impossible.

Mme Lagarde : risque d'exclusion des parents italiens évoqué avec l'AEFE. Lors d'un entretien avec l'APE, M. Pujol a évoqué la mise en place d'une caisse de solidarité. On pourrait y venir à Rome.

En conclusion, les représentants de l'AEFE prennent acte du souhait exprimé par les parents de reporter l'augmentation des 170 euros jusqu'à l'obtention des autorisations, et du souhait que l'ensemble de la communauté du Lycée Chateaubriand soit associée aux étapes à venir.

Rappel : l'historique du projet et les comptes-rendus des réunions se trouvent sur le site de l'APE, (<http://www.apechateau.eu>), à la rubrique « travaux ».